

**PROCES –VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURTAVON
DE LA SEANCE DU 07 Septembre 2021**

Monsieur le Maire, François WALCH, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30

Présents : Mr BABE Simon, Mme BURET Jacqueline, Mr GABRIEL Alexandre, Mr UEBERSCHLAG Guillaume, Mr HEINRICH Laurent, Mme WALCH Charline, Mme SCHULL Vanessa, Mr BABE Florent

Absent excusé : Mr WALDT Jean-Louis

A donné pouvoir : Mr DZIOPA Jean-Marc, pouvoir donné à Mr WALCH François

Secrétaire de séance : Mme GISSINGER Isabelle, Adjoint administratif

Ordre du Jour :

- 1- Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2022
 - 2- Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin
 - 3- Prix de vente d'une parcelle située au lieu-dit « Eichholtz
 - 4- Renouvellement contrat SPA (Société Protectrice des Animaux)
 - 5- Délibération relative à procès-verbal constatant la mise à disposition de biens à la Communauté de Communes Sundgau
- Points supplémentaires rajoutés avant la séance :
- 6- Adhésion de la commune de Durlinsdorf au Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires (SIAS) Courtavon Levoncourt Liebsdorf Oberlarg
 - 7- Convention jardin fleuri
 - 8- Divers

POINT 1 -Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2022

Monsieur le Maire remercie Monsieur MOUREAUX Christian, Chef de Triage de sa présence et lui donne la parole afin qu'il présente à l'ensemble des membres présents du conseil municipal l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux d'exploitation de la forêt communale pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 08 voix pour et 02 Abstentions, approuve l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2022 proposé, réparti de la manière suivante :

- Dépenses : **Frais d'exploitation** **32 824,00 € H.T.**
- Recettes : **Net prévisionnel** **5 643,00 € H.T.**

sous réserve de condition d'établir un état de charges régulier qui sera demandé auprès de l'ONF à convenir lors d'un entretien avec Mr Moureaux.

POINT 2 – Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin

Il appartient à chaque Maire de présenter le rapport d'activité 2020 approuvé par le Comité Syndical le 20/04/2021 à son conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Et délibère, à 07 voix pour et 03 voix contre, le contenu du rapport.

POINT 3 – Prix de vente d'une parcelle située au lieu-dit « Eichholtz »

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande d'achat d'une partie d'un terrain communal, émanant de Mr et Mme MOEBS propriétaires au 20 rue des Chênes à Courtavon.

En effet, les personnes précitées viennent d'acheter le bien et souhaiteraient acquérir un bout de terrain communal jouxtant leur propriété, représentant une surface de 3a07, situé sur la parcelle 179/147 Section N° 4.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à 10 voix pour, de remettre cette délibération ultérieurement afin d'obtenir des renseignements complémentaires sur l'évolution du PLU actuellement en vigueur.

POINT 4 – Renouvellement contrat SPA (Société Protectrice des Animaux

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le contrat actuel avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) arrive à échéance au 01/01/2022.

De ce fait après concertation, il s'avère que durant la période du contrat des demandes relatives à la récupération de chats errants ont été formulées auprès de la SPA et sont restées sans suite étant donné que la SPA ne se déplace pas et que la commune doit se charger du transport en cas de besoin.

Par conséquent, compte tenu des faits précités, les membres du conseil municipal décident à 08 voix pour et 02 Abstentions, de ne pas renouveler le contrat triennal concernant la fourrière proposé par la SPA.

POINT 5 – Délibération relative à procès-verbal constatant la mise à disposition de biens à la Communauté de Communes Sundgau

Mr le Maire fait part du procès-verbal constatant la mise à disposition à la Communauté de Communes Sundgau des biens et ouvrages techniques relevant de la compétence de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 3 voix contre et 7 Abstentions le procès-verbal.

POINT 6– Adhésion de la commune de Durlinsdorf au Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires (SIAS) Courtavon Levoncourt Liebsdorf Oberlarg

Mr le Maire fait part que suite au projet en cours relatif à la construction d'une école intercommunale située dans la commune de Durlinsdorf, il convient de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires (SIAS) Courtavon Levoncourt Liebsdorf Oberlarg afin d'y intégrer la Commune de Durlinsdorf au syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 9 voix pour et une abstention.

POINT 7– Convention jardin fleuri

Mr le Maire fait part aux membres du conseil d'une proposition de Mr SPAHR Dylan, propriétaire au 52 Grand rue à Courtavon relative à la mise à disposition à la commune à titre gratuit d'une partie de parcelle se trouvant devant la propriété afin de la fleurir et embellir la rue concernée.

De ce fait, une convention sera établie entre la personne concernée et la commune.

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour, et autorise le maire à signer le document y afférent.

POINT 8- Divers

- Mr le Maire fait part d'une proposition de Mr WIRTZ Georges, Adjoint technique à la commune, proposant la création d'une station de purin de plantes dans l'optique d'améliorer la vitalité et vigueur des aménagements paysagers et du fleurissement de la commune ainsi que d'une deuxième parcelle de prairie fleurie.
Ces purins seront ajoutés à la cuve d'arrosage, en fonctions des saisons et besoins.
Le matériel nécessaire sera fourni par la commune.

- L'installation et la mise en route de la nouvelle chaudière à pellets à la Salle des Prés du Château ont été concluantes.

Séance levée à 21h45